



AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2014-81 ayant comme objet de constituer un fonds de roulement à 200 000 \$ » a été adopté par le conseil des maires le 26 novembre 2014 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 10^e jour de décembre 2014.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque, directrice générale